

ASSURANCE VOYAGES EN GROUPE

L'assurance pour les séjours ou les sorties en **groupe** de 8 personnes et plus



Les garanties en bref

- Annulation du voyage
- Interruption ou prolongation du voyage
- Voyage retardé
- Dommages aux bagages
- Frais médicaux d'urgence à l'étranger
- Assistance médicale
- Responsabilité civile
- Individuelle accident
- Téléconsultation
- Frais juridiques à l'étranger
- Documents d'identité et clés

Conditions de souscription

Les bénéficiaires doivent avoir leur résidence en France.

Durée du contrat : Jusqu'à 2 mois consécutifs pour les formules Assistance Plus et Multirisque
Jusqu'à 4 mois consécutifs pour la formule Annulation

Nature du déplacement : Privé

Zone de couverture : Monde entier sauf Corée du Nord

Souscripteur : Un particulier, une association, une école, un club

Délai de souscription : Le contrat doit être souscrit le jour même de la réservation du voyage ou au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant ladite réservation

Les garanties

Nos garanties couvrent les conséquences de la Covid-19 et plus largement de toutes les épidémies et pandémies !

		Formules		
	Limites	Annulation	Assistance Plus	Multi-risque
Infos Voyage	Nombre d'appels illimités	x	x	x
Annulation ou modification du voyage				
Remboursement des frais d'annulation en cas de : <ul style="list-style-type: none"> - maladie, accident, problème de santé (y compris lié à une épidémie ou une pandémie) ou décès de l'assuré, d'un compagnon de voyage ou d'un membre de sa famille - mise en quarantaine de l'assuré ou d'un compagnon de voyage - convocation à une procédure judiciaire ou d'adoption, - dommages graves à la résidence principale - catastrophe naturelle ou intempéries empêchant le transporteur d'acheminer l'assuré - licenciement, obtention d'un emploi, mutation professionnelle, réaffectation militaire, présence au travail requise - contre-indication médicale au vaccin - vol des documents de voyage, demande de visa touristique rejetée - divorce / séparation - attaque terroriste ou évacuation obligatoire Franchise : 5% du montant des frais d'annulation (maximum 100 €)	8000€	x		x
Voyage retardé de plus de 2 h				
<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais de transport pour rejoindre la destination - Remboursement des frais de voyage pré-payés et frais supplémentaires engagés lors de l'attente (repas, hébergement, communication, transports locaux) 	2 000€ Avec justificatifs : 300€ / jour/pers. Sans justificatif : 75€ / jour/pers.	x		x

Interruption ou prolongation du voyage

<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais de voyage prépayés (hors transport) et acomptes, non remboursables, au prorata du nombre de jours non utilisés - Remboursement des frais des transport engagés pour la poursuite du voyage ou le retour à la résidence principale - Remboursement des frais d'hébergement supplémentaires en cas de prolongation du voyage <p>en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladie, accident, problème de santé (y compris lié à une épidémie ou une pandémie) ou décès de l'assuré, d'un compagnon de voyage ou d'un membre de sa famille - mise en quarantaine de l'assuré ou d'un compagnon de voyage - convocation à une procédure judiciaire ou d'adoption, - dommages graves à la résidence principale - refus d'embarquement sur la base d'une suspicion d'une maladie contagieuse (y compris une maladie liée à une épidémie ou pandémie) - panne ou vol du véhicule - attaque terroriste ou évacuation obligatoire 	<p>8 000€</p> <p>Frais réels 150 €/jour/pers. - max 14 jours</p>		x	x
--	--	--	---	---

Dommages aux bagages

<ul style="list-style-type: none"> - Indemnisation en cas de perte, dommages ou vol des bagages dont objets de valeur <p>Franchise : 30 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des biens de première nécessité en cas de retard > 24 h dans la livraison des bagages sur le lieu de séjour 	<p>3 000€</p> <p>1 500€</p> <p>Avec justificatifs: 300€/pers.</p> <p>Sans justificatif: 50€/pers.</p>		x	x
---	---	--	---	---

Assistance médicale maladie ou accident corporel

<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais d'évacuation d'urgence - Organisation et prise en charge des frais de transport pour : <ul style="list-style-type: none"> - Rapatriement à domicile - Transport au chevet de l'assuré d'un ami ou d'un membre de sa famille - Retour des personnes à charge et si nécessaire d'un accompagnant - Remboursement des frais de recherche et de secours 	<p>Frais réels</p> <p>Frais réels</p> <p>10 000€ par assuré</p>		x	x
---	---	--	---	---

Assistance décès				
- Organisation et prise en charge des frais de transport du corps	Frais réels			
- Organisation et prise en charge des frais funéraires	Frais réels			
Frais médicaux d'urgence à l'étranger				
Remboursement des frais médicaux d'urgence à l'étranger, en cas de :	200 000 €		x	x
- maladie, accident, problème de santé (y compris lié à une épidémie ou une pandémie)	/USA, Canada : 300 000 €			
- blessure ou infection dentaire, perte d'un plombage ou cassage d'une dent	300 €			
Les plafonds des 2 prestations ne sont pas cumulables				
Responsabilité civile				
- Responsabilité civile Vie Privée à l'étranger / Villégiature	Par sinistre :		x	x
- Dommages corporels et immatériels	4 500 000 €			
- Dommages matériels et immatériels	450 000 €			
- Responsabilité civile Sport et Loisirs				
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	150 000 €			
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	50 000 €			
Individuelle accident				
Versement d'un capital en cas de décès ou d'incapacité permanente à la suite d'un accident	25 000 €		x	x
Téléconsultation				
Consultation à distance avec un professionnel de santé parlant français	3 téléconsultations par assuré		x	x
Frais juridiques à l'étranger				
Remboursement des honoraires d'avocat	3 000 €		x	x
Perte, vol, dommages aux documents d'identité et clés				
Remboursement des frais de remplacement des documents d'identité et des clés	400 €			